



La cour des comptes a rendu le 24 juillet un rapport sur l'Agence nationale de la Rénovation urbaine dans l'ensemble positif.

Elle souligne l'amélioration de sa gestion et dresse un constat plutôt positif de son action, mais soulève trois points de vigilances :

- au vu de la diversification des missions de l'Agence, la Cour pointe le possible **risque "d'éparpillement" des compétences**, au détriment d'un savoir-faire sur son cœur de métier
- concernant la **prise de participations de sociétés privées par l'ANRU**, prévue par la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014, la Cour recommande la prudence
- l'analyse fine de l'exécution des programmes pâtit d'un **système d'information mis en place dans la précipitation**.

Enfin, la cour des comptes s'interroge sur la capacité d'intervention de l'agence pour l'avenir, et en particulier sur ses capacités financières qu'elle juge incertaines. En ce sens, la cour formule des recommandations ouvertes aux débats :

- ne pas sanctuariser l'intégralité des crédits affectés au PNRU
- supprimer le système des avances et instaurer un "dégagement d'office" des soldes d'opérations non réclamés. Sur ce sujet, la ministre Najat Vallaud-Belkacem a annoncé le lancement d'une concertation sur la suppression des avances de trésorerie.

En savoir plus : le [rapport d'information de la Cour des Comptes sur l'ANRU](#) [1]

Type d'actualités: [Information générale](#) [2]

Dates: Vendredi 22 août 2014 - 02:00

Thématiques: [Renouvellement Urbain](#) [3]

Publié le 28 août 2014

URL de la source (modifié le 29/08/2014 - 17:47): <https://www.irev.fr/actualites-0/anru-rapport-positif-de-la-cour-des-comptes>

Liens

[1] <http://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-768-notice.html>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>